AIR CANADA

Communiqués

Air Canada s'aligne sur la politique des transporteurs internationaux relative aux bagages enregistrés pour les vols transfrontaliers et transatlantiques; La politique sur l'enregistrement de deux bagages sans frais demeure inchangée pour tous l

MONTRÉAL, le 2 déc. /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui qu'elle s'était alignée sur la politique en vigueur des transporteurs internationaux relative aux bagages enregistrés sur les lignes transfrontalières et transatlantiques. Les clients qui achètent un billet de classe économique (tarifs Tango, Tango Plus et Latitude) pour un voyage effectué à partir du 19 janvier 2010 au départ ou à destination des États-Unis, de l'Europe et d'Israël pourront enregistrer un bagage sans frais, en plus de la franchise normale de bagages de cabine, et devront payer les tarifs suivants pour le deuxième bagage enregistré :

- Pour les vols au départ ou à destination des États-Unis (incluant Hawaii, excluant Puerto Rico) : 30 $ CA/US.
- Pour les vols au départ et à destination de l'Europe et d'Israël : 50 $ CA/US

La nouvelle politique d'Air Canada à bord de vols transfrontaliers se compare favorablement à celle des principaux transporteurs américains, qui exigent des frais pour l'enregistrement d'un premier et d'un deuxième bagage.

La politique d'Air Canada sur l'enregistrement de deux bagages sans frais applicable aux titulaires de billets de classe économique demeure inchangée pour tous les vols au Canada ainsi qu'au départ et à destination du Mexique, des Antilles, de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale, de l'Asie et de l'Australie.

Les frais pour un deuxième bagage au départ ou à destination des États-Unis, de l'Europe et d'Israël ne s'appliqueront pas aux membres Air Canada Prestige, Air Canada Élite, Air Canada Super Élite, Star Alliance Silver et Star Alliance Gold. Les clients voyageant en classe Affaires et en service Super Affaires continuent de bénéficier d'une franchise de trois bagages enregistrés pour tous les vols, peu importe la destination.

"Cette modification, apportée dans le but d'harmoniser notre politique sur les bagages avec celles de nos concurrents américains et européens, est une étape importante parmi nos efforts pour atteindre une rentabilité soutenue, a affirmé Ben Smith, vice-président général et chef des Affaires commerciales. Dans le contexte économique actuel, il est plus important que jamais de continuer à réviser régulièrement toutes nos activités et à faire les ajustements nécessaires, de manière à demeurer concurrentiels par rapport aux autres sociétés aériennes. Nous nous engageons à proposer à nos clients une gamme complète d'options de voyage à des prix concurrentiels."

Les modifications à la politique d'Air Canada sur l'enregistrement des bagages entrent en vigueur pour les billets achetés à compter du 2 décembre 2009, pour les voyages effectués à compter du 19 janvier 2010 au départ et à destination des États-Unis, de l'Europe et d'Israël. Le détail de la politique d'Air Canada sur les bagages se trouve au aircanada.com/fr/bagages.

Air Canada assure des services réguliers et nolisés de transport aérien de passagers et de fret pour plus de 170 destinations dans 5 continents. Transporteur national du Canada, la Société occupe le 13e rang mondial dans le secteur de l'aviation commerciale et accueille 33 millions de clients par année. Air Canada est un membre fondateur du réseau Star Alliance, le plus vaste regroupement de transporteurs aériens du monde.

Pour plus de renseignements: Renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), (514) 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), (416) 263-5576; Angela Mah (Vancouver), (604) 270-5741; aircanada.com